

MISSION RÉGIONALE DE SANTÉ – LA RÉUNION

RECTIFICATIF A LA DECISION CONJOINTE MODIFICATIVE DE FINANCEMENT ARH/CGSS – N° 08/2006

La correction suivante est apportée à la décision conjointe ARH/CGSS du 27 juillet 2006 portant modification du financement attribué dans le cadre de la dotation régionale de développement des réseaux à REUNIR SUD

Article 2 : L'article 3 « Modalités de versement du forfait global » est remplacé par les dispositions suivantes :

« Echancier des versements du forfait global :

3 ^{ème} versement	Novembre 2006	<i>74 405,00 euros</i>
----------------------------	---------------	------------------------

»

La présente sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion.

Fait à Saint-Denis en quatre exemplaires, le 21 septembre 2006

La Directrice de l'ARH

Le Directeur de la CGSS

Huguette VIGNERON-MELEDER

Jean-Paul PHELIPPEAU